



« A force de tendre la corde, elle finit par se rompre » écrivait il y a presque 2 millénaires Lucien de Samosate.

2 millénaires, et pourtant, tirer sur la corde, l'Administration semble en avoir fait sa devise, notamment à Besançon. Depuis longtemps la situation y est catastrophique avec un organigramme grotesque et cette situation a atteint son paroxysme depuis quelques mois, ceci encore accentué par la mise en place forcée des ELSP. Malgré des agents aux heures supplémentaires dépassant le cadre des 108h/trimestre, on peut compter sur les doigts de la main les jours d'un mois où tout les postes sont couverts.

De l'aveu-même de la Direction, 120 agents seraient nécessaires pour faire fonctionner l'établissement, alors même que notre organigramme ne compte que 95 agents, dont environ 75 sont réellement présents. Mais le constat ne s'arrête pas là : les postes fixes et surtout les postes spécialement aménagés se multiplient. Avec, sur le papier, 6 équipes de 8 agents, nous devrions avoir 48 agents de détention. Sur 95 ! Soit 47 agents en poste fixe ou poste aménagé ! Quid du pourcentage de poste fixe à respecter ?

Malgré ces conditions déjà difficiles, la DI a voulu imposer la mise en place des ELSP, pour lesquelles l'ancienne direction n'a pas songé nécessaire de modifier l'organigramme. Car nul doute que retirer 3 agents de plus ne posera aucun problème. Et comme la priorité est l'exécution des extractions judiciaires, la détention déjà aux abois avec des postes non occupés doit encore se délester d'agents supplémentaires pour réaliser les extractions médicales. Nous avons connu des jours avec un seul agent en A, 2 agents sur 3 en C, un seul au QD et l'agent du rond-point bloqué durant 6h dans un poste protégé car sa relève était en extraction !

De ce constat, deux conclusions sont à tirer.

**La première** est que le coeur de notre métier est la sécurité. Avec un rond point surchargé de travail durant 6h et ne pouvant avoir les yeux sur les caméras, la sécurité des agents se retrouvant seuls en bâtiment n'est plus assurée. Et ceux-ci disposant de clés, la sécurité de l'établissement non plus.

Aussi qu'en est-il de la sécurité des intervenants quand il n'y a qu'un agent au bâtiment A ? Quand il n'y a pas d'agent au bâtiment D, mais que le Service Général prend en charge le bâtiment en plus des tâches qui lui sont attribuées ? Rappelons que ces bâtiments hébergent des formations et des activités.

Pour assurer notre sécurité et celle de l'établissement, dans ces conditions, certaines missions ne peuvent plus être assurées. Ou du moins, pas sans renforts. Notamment les mouvements collectifs.

**La seconde** est que depuis trop longtemps, la Direction et les OS sont complaisants avec ceux qui cherchent à fuir la détention avec des excuses réelles ou fantasmées.

Mais les excuses, tout le monde en a. Nous avons cet agent proche de la retraite et porteur d'un pacemaker et toujours aux étages. Nous avons ceux qui sont présents malgré une blessure, boitant et sous médicaments. Nous avons ces autres agents souffrant d'affections autrement plus graves mais présents malgré tout.

Et à l'opposé, on aménage des postes pour des agents qui pour certains cumulent tellement d'arrêts de travail que cela représente le quart voire le tiers de leur carrière.

La complaisance a pu se faire par clientélisme. Nous le savons tous. Mais elle est aussi la conséquence de l'habitude. On s'est habitués à des postes aménagés, car après tout si l'un y a droit, pourquoi pas l'autre ? Le problème est qu'on pouvait être complaisant avec deux ou trois postes aménagés quand il ne nous manquait personne en détention. Aujourd'hui la situation a changé et les postes aménagés se sont multipliés.

Il est évident que le but n'est pas de tirer à boulet rouge sur les postes fixes, ô combien nécessaires au fonctionnement de l'établissement, et qui pour certains ne voient pas le jour. Mais pour ceux qui ont plus de temps, est-il impensable de prendre des nouvelles de la détention et par exemple de proposer au rond point de le relever 20 min qu'il puisse souffler durant ses 6h de faction, plutôt qu'un étage supplémentaire soit découvert pour soulager le collègue?

Il est aussi évident que nous sommes solidaires des agents ayant une pathologie grave. Un CLM ou un mi-temps thérapeutique est compréhensible. Mais pour ceux qui se retrouvent exemptés de détention depuis de longues années, le reclassement en administratif est la seule solution. Nous pouvions soutenir un ou deux agents dans une mauvaise passe. Mais quand le soutien devient un assistantat de plusieurs années au prix de la santé des autres agents (on rappelle les heures supplémentaires et la fatigue qui en découle, et la fatigue mentale d'être en flux tendu permanent), cela n'est plus possible. Il faut penser au plus grand nombre.

Terminons par les 1<sup>er</sup> Surveillants de roulement sur lesquels se reposent tout le monde et qui n'ont pas encore pu être clonés, ou encore les officiers dont la présence ne semble nécessaire qu'au bâtiment C (même lorsqu'ils étaient en nombre).

Dans ces conditions, des mesures drastiques sont nécessaires.

La CGT PENITENTIAIRE demande l'annulation de certaines missions en cas d'étage non couvert : sport, bibliothèque, etc.

La CGT PENITENTIAIRE demande qu'en cas de sous-effectif en détention, certains agents hors détention cessent leurs activités pour se concentrer sur notre coeur de métier, LA SECURITE, et viennent participer à la mise en place et au retour des mouvements collectifs.

La CGT PENITENTIAIRE demande que les missions des ELSP leur reviennent : les extractions médicales. TOUTES les extractions médicales.

Le Bureau